

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Le onze septembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trois septembre deux mil dix-neuf.

Etaient présents : M. FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, M. CAILLON Michel, Mme SAVARY Lucile, M. GARECHE Ludovic, M. BOISSELEAU Guy, Mme MARCHAND, Mme FLIN Muriel, M. LYS Sébastien, Mme MOUCHEL Françoise, M. TURPIN Mickael, M. EPAUD Arcadius, Mme EYNARD Anny, M. COTIER Stéphane,,

Etait représenté : M FRESSIGNE Théodore a donné pouvoir à M. BOISSELEAU Guy

Mme MARCHAND est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Présentation de l'avant-projet du cinéma
- validation de l'espace culturel Michel SUIRE
- Extincteurs SICLI
- Remboursement EDF studio kiné
- Décisions modificatives
- SEMIS
- Questions diverses

DECISIONS MODIFICATIVES

2019SEPT01

* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 4 (budget Commune) ci-après :

Extincteurs	Dépenses
Article 21316 – Equipements du cimetière. Opération 188	- 2 000.00
Article 21568 – Autre mat et outil d'incendie et de défense civile. Opération 204	2 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00

* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 1 (budget Port) ci-après :

Amortissement	Dépenses
Article 6061 – Fournitures non stockables (eau, énergie...)	-206.63
Article 6811 – Dot.aux amort.des Immo.incorporelles et corporelles	206.63
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00
Article 1641 – Emprunts en euros	206.63
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	206.63
Article 28121 – Terrains nus	206.63
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	206.63

BIBLIOTHEQUE

L'aménagement et l'extension de l'ancienne bibliothèque municipale arrive à son terme.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de nommer cet espace « Espace Socio-Culturel Michel Suire ».

PROJET CINEMA

M. DELANNOY et M. VIDAL présentent une proposition d'aménagement et transformation de l'ancien cinéma.

Après avoir entendu et discuter ces propositions, le conseil municipal ne prend pas de décisions et se donne une bonne quinzaine de jours de réflexion et discussion et contact avec les utilisateurs (associations, etc...) afin d'alimenter une réflexion avant de prendre une décision définitive.

Le projet complet est important et l'étude de ce dossier est à en estimer le coût et de contacter les différents financeurs potentiels.

SEMIS**2019SEPT02**

Convention de rénovation du 20 juillet 1988 – programme 059 – 3 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2018 qui nous ont été soumis, le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2018 s'élève à – 36 414.21 €. Cette opération est conduite aux risques financiers de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2018 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de – 36 414.21 €.

CIDEX

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de notre préposé à la distribution du courrier d'installer un cidex Rue des Sternes sous prétexte que l'accès aux quelques maisons n'est pas facile.

Le Conseil municipal constate que depuis près d'un siècle, le courrier est toujours distribué et que cette solution est une façon, encore une fois de diminuer le rôle de service public de la Poste.

Dans ces conditions, le conseil municipal s'oppose fermement et à l'unanimité, à l'installation de ce cidex, d'autant que toutes les propositions d'installation provoqueraient des difficultés d'accès pour des véhicules.

CONNECTIVITE HORODATEUR

2019SEPT03

La société FLOWBIRD propose un abonnement pour améliorer la connectivité pour l'horodateur des camping-cars en fournissant une carte SIM multi opérateur.

La redevance annuelle s'élève à 229 € HT sans compter les frais d'installation et mise en service par un technicien (200 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

STUDIO MAISON MEDICALE

2019SEPT04

Le Maire rappelle que l'alimentation électrique du studio attaché à la maison médicale est branchée sur le compteur du cabinet de kinésithérapeute de Mme TESSIER.

Il existe un sous compteur qui permet de calculer la consommation propre au studio. Mme Isabelle TESSIER règle l'intégralité de la facture (consommation du cabinet + consommation du studio).

La consommation du studio fait apparaître 2163.07 kwh, ce qui représente un montant de 397.62 € qu'il y a lieu de rembourser à Mme Isabelle TESSIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

La séance est levée à 23 h.